

Les crédits

J'ai l'impression que si ces gens se trompent autant, c'est parce que quelque chose ne tourne pas rond dans l'Accord de libre-échange. Nous trouvons aussi qu'ils se trompent. C'est très naïf de la part du gouvernement de conclure avec les États-Unis un accord de libre-échange qui leur laisse toute latitude d'imposer des droits compensateurs et des droits anti-dumping en espérant qu'ils s'en abstiendront. À mon avis, c'est l'Accord de libre-échange qui est déficient.

Il est intéressant de noter que les producteurs américains de blé dur n'ont qu'à porter plainte auprès de leur commission du commerce international, puis à commencer à exercer une surveillance et à accumuler les renseignements nécessaires—ce qui coûte très cher—pour prendre une mesure de rétorsion contre les producteurs canadiens. Nous avons proposé un amendement à l'Accord de libre-échange pour pouvoir prendre des mesures semblables. Nous voulions renforcer l'accord, l'améliorer, mais évidemment, le gouvernement a rejeté notre proposition.

Je me demande si le député de la Saskatchewan, où les producteurs s'inquiètent probablement aussi de la situation actuelle, pense que l'Accord de libre-échange est déficient parce qu'il ne prévoit aucune mesure corrective pour faire face à ce genre de situations.

M. Funk: Monsieur le Président, je remercie le député pour son excellente question. Un député de la Saskatchewan n'aurait pas dû oublier de mentionner le blé dur, d'autant plus que le sud de ma province a connu quelques années très difficiles en raison de la sécheresse, de l'effondrement des prix, etc. En Saskatchewan, le blé dur est l'un des rares produits de l'agriculture à ne pas susciter de problèmes. En fait, il rapporte des millions de dollars aux agriculteurs de ma province.

Comme l'a dit le député, nous sommes maintenant victimes de harcèlement comme nous le sommes chaque fois que nous remportons un succès commercial. Les Américains ne sont pas intéressés aux pratiques commerciales justes. Cela devient de plus en plus évident. Dès que nous les doublons dans un secteur, ils ont recours au harcèlement. D'après ce que j'avais compris, l'Accord de libre-échange devait mettre fin à ce genre de harcèlement. D'abord, l'esprit était censé être différent. Ensuite, des mécanismes étaient en place pour libérer nos collectivités agricoles des misères qu'on leur fait constamment endurer.

L'allocation du vice-premier ministre m'a aussi intéressé. Il parle comme un député de l'opposition. C'est lui qui a fait la promotion de l'Accord de libre-échange. C'est lui qui l'a fait accepter aux Canadiens comme étant la solution. Un an plus tard, voici qu'il se plaint à Calgary de ce que l'accord ne fonctionne pas. J'aurais seulement espéré qu'il présente personnellement ces observations, et avec encore plus de vigueur peut-être, au ministre du Commerce international, qui est ici présent et qui, espérons-le, s'intéresse vivement à ces choses.

Le président suppléant (M. Paproski): La première intervention de dix minutes plus cinq minutes de questions et d'observations est expirée. La parole est maintenant au député de MacKenzie.

M. Vic Althouse (MacKenzie): Monsieur le Président, je veux dire ici quelques mots au sujet de la motion que propose aujourd'hui l'opposition et qui vise à blâmer le gouvernement pour avoir compromis l'avenir de l'agriculture canadienne par ses politiques commerciales inconsiderées, et en particulier l'accord commercial canado-américain. La motion comporte cinq points que je vais essayer de commenter dans les dix minutes dont je dispose.

Le premier point rappelle que les partisans du libre-échange nous avaient promis que cet accord nous donnerait accès au marché américain. Cela n'est pas évident. On s'est plutôt plaint de nos exportations de blé dur vers ce marché. Des mesures compensatrices ont été prises contre nos producteurs de porc qui cherchaient à percer ce marché.

Au cours du débat sur le libre-échange, les partisans de l'accord disaient que cet accord aurait au moins pour avantage de nous protéger de toutes mesures compensatrices contre les exportations de porc et de viande de porc. Il s'est trouvé qu'ils avaient tort. Ceux d'entre nous qui ont lu l'accord et étudié la législation américaine en étaient à peu près certains. Les mots étaient là. En fait, ils renforçaient la position des États-Unis, et leur pouvoir d'imposer des droits compensateurs leur ont permis, en vertu de la nouvelle loi américaine sur le commerce, de s'en prendre au produit secondaire, c'est-à-dire à la viande de porc qui était auparavant considérée comme un produit distinct des porcs.

À l'heure actuelle, en vertu d'une nouvelle loi américaine sur le commerce, la viande de porc est considérée comme un sous-produit des porcs. Si des subventions sont accordées à la production des porcs, on estime qu'elles s'appliquent à la production de la viande de porc. La viande de porc est donc assujéti à des droits compensateurs. Jusqu'ici—et nous en sommes à la dernière étape—, il semble que nous ayons perdu le débat sur les droits compensateurs.